

# La Suisse reconnaît un nouveau métal précieux : la consécration du Palladium

Autor(en): **Diesbach, Roger de**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): - **(1993)**

Heft 52-53: **De l'autre côté du soleil**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-847993>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LA SUISSE RECONNAÎT UN NOUVEAU MÉTAL PRÉCIEUX

## La consécration du Palladium



**En plus du platine, de l'or et de l'argent, la Suisse va bientôt reconnaître un nouveau métal précieux : le palladium. Dans le cadre de la refonte de la loi suisse sur les métaux précieux, le Conseil Fédéral proposera ces prochaines semaines au Parlement d'élever au rang de métal noble le palladium, ce petit frère du platine qui nous vient principalement de Russie,**

**d'Afrique du Sud et du Canada. Mais la banque zurichoise n'a pas attendu cette loi pour devenir depuis des années la principale plaque tournante mondiale du palladium. Voilà qui vaut bien une reconnaissance fédérale.**

PAR ROGER DE DIESBACH

**S**ymbole de la protection, telle la statue de Pallas du même nom qui protégeait les Troyens, le palladium, métal gris blanc, ductile et dur, est surtout utilisé en électronique (47%), dans les plombages dentaires (31%), les catalyseurs (10%), la chimie (5%) et la bijouterie (5%). Bientôt porteur d'un tout nouveau poinçon fédéral du contrôle des métaux précieux, le palladium fera-t-il un tabac dans l'horlogerie et la bijouterie ? Certains l'espèrent, mais les spécialistes n'y croient pas trop. Même au Japon, gros consommateur, ce métal est peu populaire.

Quant aux horlogers suisses, ils hésitent à modifier leur parc de machines pour se lancer dans l'incertaine aventure du nouveau métal noble. On estime pourtant que le palladium pourrait tenter de nouveaux créateurs.

### Le secret des banques

Par rapport au platine (18.000 frs.s. le kilo) ou à l'or (17.000 frs.s.), le prix du palladium est attractif : 6.000 frs.s. le kilo. C'est un gros avantage. Vu son prix, ce métal remplace parfois le platine. Mais le palladium est

aussi touché par la crise : la Suisse en a acheté 23 tonnes pour 105 millions de francs en 1991 et 16,5 tonnes pour 77 millions en 1992 ; sans compter une partie des achats des banques, secrets mais importants. Comme pour le platine, la quasi-totalité du palladium vendu dans le monde est traitée par les trois grandes banques zurichoises. Le métal acheté ou vendu par ces banques ne vient pas toujours physiquement en Suisse, ou y vient, mais hors-douane et hors-statistique, dans les ports francs.

Les fonderies suisses elles aussi travaillent le palladium de longue date, l'alliant à l'or ou à l'argent. Sa consécration, estime Métalor, à Neuchâtel, donnera aux horlogers et bijoutiers qui utilisent ce métal la reconnaissance internationale due à l'utilisation du nouveau poinçon officiel. Et cet anoblissement du palladium permet d'adapter les normes helvétiques aux normes mondiales et européennes (la CEE se prépare également à reconnaître ce métal précieux).

### Un certain scepticisme

Pour le reste, les spécialistes sont partagés quant aux chances

réelles de ce nouveau trésor. Herman Fehr, directeur de Johnson Matthey & Brandenberger, spécialiste des métaux précieux à Zurich, ne croit pas que la consécration du palladium entraînera de grands changements, sinon peut-être pour l'industrie d'exportation. Il a fallu dépenser des fortunes en promotion pour faire admettre le platine comme métal de bijouterie et d'investissement. L'introduction du catalyseur a fait le reste. Le palladium n'a pas les mêmes chances. Il s'oxyde davantage. Et puis, son destin est étroitement lié à celui de la Russie qui aujourd'hui, brade les prix. S'il arrivait un drame dans ce pays, les prix pourraient monter. Mais le pari est périlleux ! Bref, Herman Fehr n'est pas enthousiaste. Il estime que la Suisse devrait se borner à travailler les métaux nobles traditionnels.

Les grandes banques zurichoises sont bien plus optimistes quant à l'avenir de ce métal : comme la Russie, qui l'extrait dans ses mines de nickel en produira de moins en moins, les prix du palladium ne peuvent que monter. ■

### MONTRES EN OR ? A VOS LUNETTES !

La nouvelle loi suisse sur les métaux précieux va réserver un casse-tête chinois aux amateurs de montres en or. Il faudra doublement se méfier à l'achat, sortir loupes et lunettes. Outre les objets en or 14 ou 18 carats reconnus jusqu'ici, on trouvera sur le marché, c'est nouveau, des produits en or 9, 22 et 24 carats.

Les prix devraient varier fortement puisque l'or 9 carats contient 375 millièmes d'or, le 14 carats 585 millièmes, le 18 carats 750 millièmes, le 22 carats 916 millièmes et le 24 carats, dit or fin, 999,9 millièmes d'or. Les lingots suisses, célèbres pour leur pureté à 999,9 millième d'or, laisseront tomber leur dernier 9.

Quant aux objets plaqués or, ils pourront déjà se prévaloir de ce titre s'ils sont recouverts de 5 microns (millièmes de millimètre d'or) contre 8 microns selon l'ancienne loi. Les spécialistes soulignent cependant que les techniques de plaquage (galvanoplastie) ont fait tant de progrès que le changement est insignifiant sur le plan de la qualité. Il allégera surtout les frais des doreurs. ■